

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN  
LE LUNDI 2 OCTOBRE 2023 A 20 HEURES  
SALLE AGORA COMPLEXE SPORTIF JESSE OWENS  
5 RUE DE L'EUROPE 91380 CHILLY-MAZARIN**

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023**

**2. Points informatifs**

- Bilans :
  - Des actions Jeunesse et stages sports vacances été 2023
  - Des séjours de vacances et des accueils de loisirs été 2023
  - Des travaux été 2023
  - De la rentrée scolaire « 2023-2024 »
- Mise en conformité RGPD : désignation d'un délégué à la protection des données externalisé
- Calendrier des Conseils Municipaux du premier semestre 2024

**3. Liste des projets de délibérations soumis au Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
<b><u>AFFAIRES GENERALES</u></b>	
1. Désignation d'un référent déontologue pour les élus de Chilly-Mazarin	<b>R. REZGUI</b>
2. Délégation de certaines attributions du Conseil municipal à la Maire : modifications	
<b><u>SUBVENTIONS</u></b>	
3. Attribution de subventions exceptionnelles suite aux évènements survenus au Maroc et en Lybie	<b>R. REZGUI</b>
4. Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Football Club Morangis / Chilly »	<b>A JANUS</b>
5. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € en faveur de l'association de défense et de développement de l'abeille en ville (ADDAV)	<b>K. GREMION</b>
<b><u>SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE</u></b>	
6. Création d'une brigade cynophile au sein de la police municipale	<b>B. RICCIARELLI</b>
<b><u>FINANCES</u></b>	
7. Inscription à l'actif de terrains sans valeur comptable : valorisation de 100 € de parcelles de terrains	
8. Décision modificative N°1 – Budget Ville 2023	
9. M 57 – Adoption de la nomenclature M57 à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
10. M 57 – Adoption du règlement budgétaire et financier	
11. M 57 - Fixation du régime des provisions à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
12. M 57 - Adoption des règles d'amortissement à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
13. Décision modificative n°1 2023 – Investissements : Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) Plan Local d'Urbanisme	
14. Décision modificative n°1 2023 – Investissements : Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) Construction d'un équipement sportif	<b>D. LACAMBRE</b>



CHILLY-MAZARIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

<b>TRANSITION ECOLOGIQUE</b> 15. Convention de financement avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) de l'Essonne dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique	<b>K. GREMION</b>
<b>VIE ECONOMIQUE</b> 16. Création de la commission extra-municipale du marché forain	<b>D. RICCARDI</b>
<b>AMENAGEMENT URBAIN</b> 17. Vente d'un immeuble sis rue Pierre Mendès France à la société 1001 Vies Habitat 18. Désaffectation et déclassement de la parcelle communale Chemin de Wissous, d'une contenance de 2 790 m <sup>2</sup> environ et approbation du principe de cession 19. Projet de réhabilitation de 32 logements par la SA D'HLM SEQENS : garantie d'emprunt	<b>C. PROPONET</b>
<b>SPORTS</b> 20. Transfert des activités municipales à l'association sportive « Le cercle des nageurs de Chilly-Mazarin » 21. Fixation des tarifs communaux et des taux de participation – complément à la délibération n° D232606-3 du 26 juin 2023	<b>A. JANUS</b>

4. Décisions prises dans le cadre de la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Mme la Maire

5. Questions diverses

Chilly-Mazarin, le 26 septembre 2023

La Maire de Chilly-Mazarin  
Rafika REZGUI